COMMUNE DE COADOUT

Domaine de Parc Bian

Arrêté municipal du 6 mai 2008
PA - n°022 040 08 D0001

PLAN DU LOT N° 1

Cadastré : Section B n°1015

Superficie = 809 m² / S.H.O.N. : 293m²

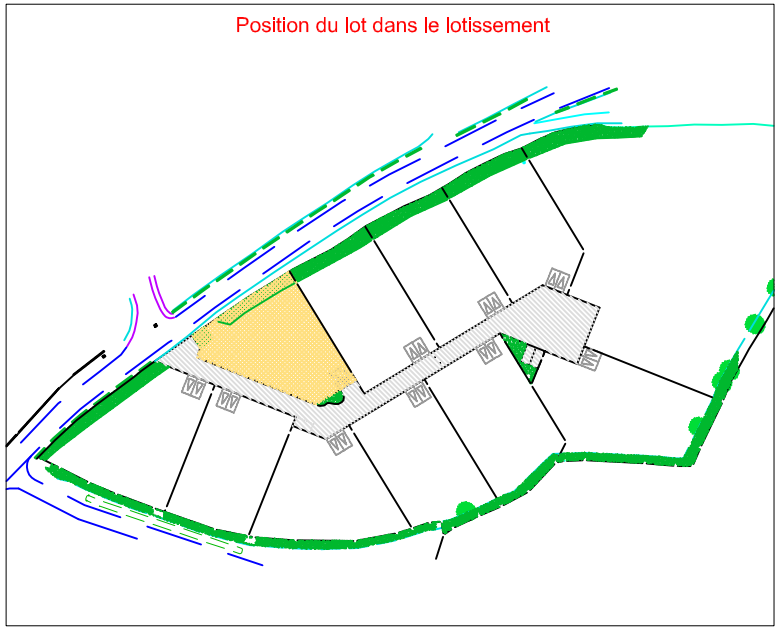

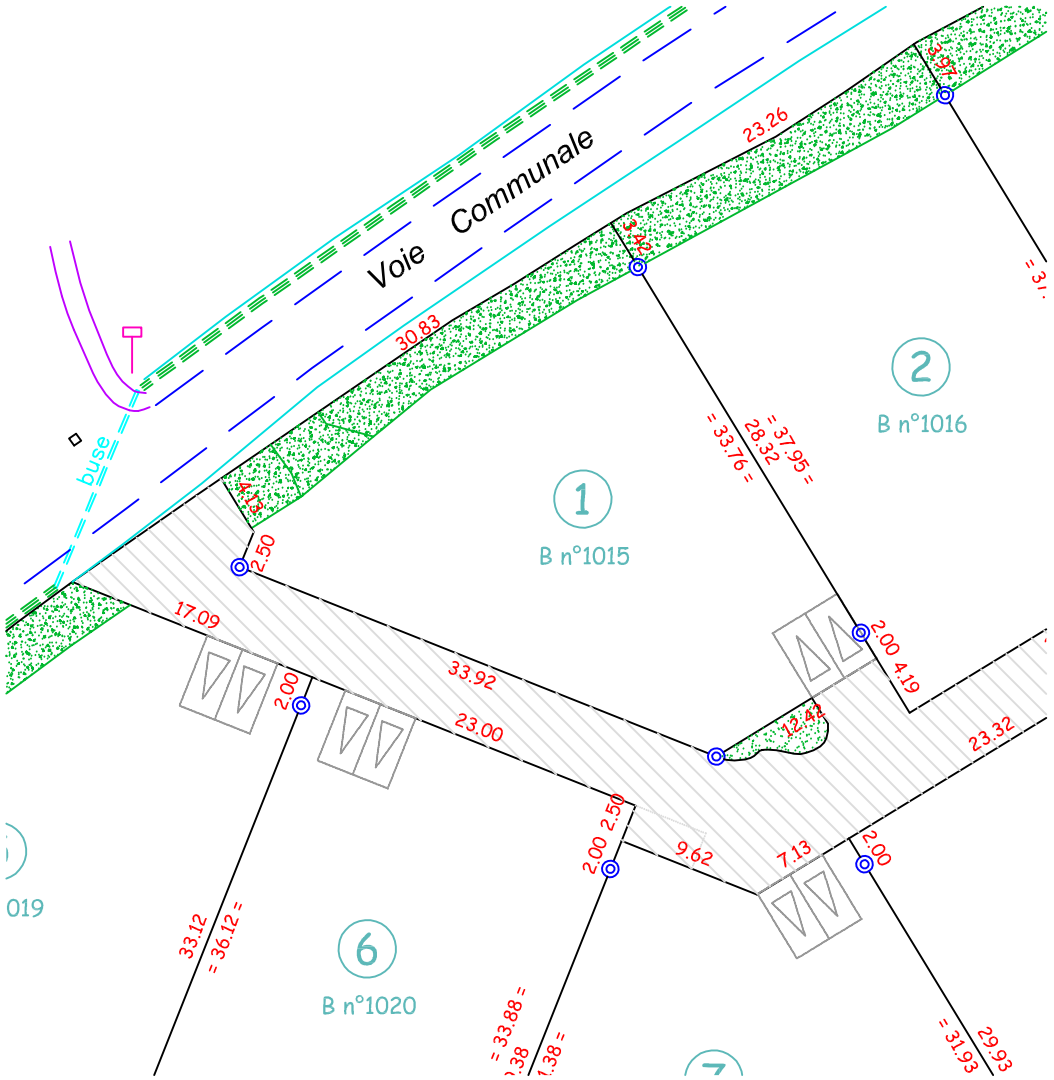

Référence TG 07-235 - AOUT 2008

Levé et dressé par
DZIKOWSKI François - LE COZ Philippe
Géomètres - Experts D.P.L.G. - Urbanistes
3bis, bd Clémenceau - 22200 GUINGAMP

Légende

(1) B n°---- — Numéro du lot et Référence Cadastrale

26.50 — Cotation périmètrique

Borne O.G.E. ancienne

Borne O.G.E. nouvelle

Art. 5 du Règlement du lotissement

" Les acquéreurs des lots devront aménager, à leur frais, deux places de stationnement à l'air libre par logement et à l'intérieur de leur propriété. L'acquéreur aura le choix de l'emplacement à condition que celui-ci soit en limite de façade du lot. "

" Ces stationnements privés ne pourront être clos sur la voie publique et la surface totale sera au minimum de 25m², dans un carré de 5mx5m"

ECHELLE 1 / 500